

Note d'informations relative à la politique en matière de conflits d'intérêts

Introduction

En tant que banquier privé, la Banque Delen est principalement active dans le domaine de la gestion de patrimoine et dans celui des transactions de titres.

La direction de la banque souhaite mettre l'accent sur sa volonté de prévenir au maximum les conflits d'intérêts dans sa prestation de services d'investissements et a donc développé des procédures en ce sens. La présente note d'information a pour but de fournir un résumé de la politique qu'elle a mise en œuvre en matière de conflits d'intérêts.

Prévention des conflits d'intérêts

La Banque Delen a pris un certain nombre de mesures administratives, organisationnelles et procédures visant à prévenir les conflits d'intérêts.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des actions entreprises par la banque pour identifier et prévenir au maximum les conflits d'intérêts qui pourraient apparaître lors de la prestation de services d'investissements entre la banque elle-même (en ce compris ses administrateurs, membres du comité de direction, employés, agents délégués ou autres sociétés du groupe) et ses clients (potentiels) d'une part, ou entre ses clients d'autre part.

Ces mesures comprennent notamment :

Protection de l'information : tant d'un point de vue physique qu'au niveau des procédures, il existe une séparation entre les différentes entités du groupe auquel la banque appartient (Chinese Walls) ainsi qu'entre les différentes activités de la banque elle-même. Ces Chinese Walls ont été mis en place pour prévenir l'accès à des informations relatives au client ou à toute autre information sensible (par exemple lié à un éventuel délit d'initié).

Politique d'allocation des ordres: la Banque Delen a établi une politique d'allocation des ordres qui décrit notamment la chronologie dans laquelle les ordres doivent être exécutés et les conditions permettant de réunir plusieurs ordres.

Code de déontologie: Tous les membres du personnel et tous les autres collaborateurs de la Banque Delen sont tenus de respecter un code de déontologie qui définit quand et comment des transactions pour compte personnel peuvent être effectuées.

Organisation interne et organisation du groupe : Les activités de la banque sont organisées de manière à ce que les différents services et sociétés du groupe puissent fonctionner indépendamment les uns des autres.

Registre des conflits d'intérêts : la Banque Delen tient un registre qui reprendra et identifiera les (éventuels) conflits d'intérêts. Le cas échéant, la Banque adaptera/actualisera sa politique en fonction dudit registre.

Il peut y avoir des circonstances dans lesquelles les mesures prises par la Banque Delen en vue de prévenir les conflits d'intérêts s'avèrent insuffisantes, créant ainsi une situation de conflit d'intérêt dans des cas bien spécifiques. Dès lors, la Banque Delen notifiera au client intéressé l'existence d'un conflit d'intérêt effectif ou potentiel avant d'agir pour compte de ce dernier.